

pas arrêtés. Les appareils de commande ne sont pas encore établis sur papier. Il est possible de prévoir le coût de l'édifice, de la brique et de la pierre qui entrent dans sa construction, mais personne, à moins de savoir où cela va mener, ne tient à donner d'estimations pour le cas où celles-ci ne sauraient être modifiées. Par exemple, les matériaux coûtent de plus en plus cher. Le prix auquel nous achetons l'uranium subit une hausse vertigineuse et nous n'y pouvons rien.

D. Qui fixe les prix de l'uranium? Sont-ce les États-Unis?—R. Oui.

M. COLDWELL: Vous dépendez absolument des États-Unis en matière de prix?

Le TÉMOIN: Oui, et ces prix subissent l'influence des autres. Le prix de l'uranium a monté au Canada. Vous souvenez-vous de ce qu'il était auparavant?

M. JARVIS (secrétaire de la Commission de contrôle de l'énergie atomique): Au début, il était de deux et soixante-quinze.

Le TÉMOIN: A combien est-il maintenant?

M. JARVIS: Le minimum est de sept et vingt-cinq.

M. Low:

D. Le prix canadien est-il parallèle au prix américain?—R. Nous ne le savons pas. Les États-Unis achètent de l'uranium dans le monde entier, mais j'ignore à quel prix. Les prix ne sont pas uniformes; ils varient selon les frais occasionnés par l'extraction.

D. L'Eldorado paierait-elle aux producteurs canadiens le prix que les États-Unis lui offrent?—R. Le prix est affaire de négociations, mais c'est ce qui se produit.

D. Oui?—R. Et nous n'avons pas voix au chapitre.

D. Je vois.—R. Les sociétés sont liées par des contrats de guerre, ce qui provoque l'augmentation des frais.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions au sujet du "réacteur NRU"? Au sujet de l'*Atomic Energy of Canada Limited*?

M. Low: Le ministre ayant autorité en la matière est bien le ministre du Commerce, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: L'*Atomic Energy of Canada Limited* est responsable envers la Commission de contrôle de l'énergie atomique, qui relève elle-même d'un comité du Conseil privé dont j'oublie le nom exact.

Le TÉMOIN: C'est le Comité des recherches scientifiques et industrielles du Conseil privé.

Le PRÉSIDENT: Et c'est le ministre du Commerce qui préside ce comité du Conseil privé.

M. Low: Voilà une filiation assez compliquée.

Le PRÉSIDENT: Cela revient à dire que les commissions et les sociétés de la Couronne participant au programme sont responsables envers le ministre du Commerce, à l'exception de l'Eldorado, qui relève du ministre de la Production de défense. Il me semble que la situation juridique s'établit bien ainsi.

M. Low: Vous devez avoir de la difficulté à vous entendre.

M. GREEN: J'imagine qu'on sait fort bien qui détient l'autorité. Alors, l'*Atomic Energy of Canada Limited* est bien une société de la Couronne, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: C'est exact.